



La destruction des nids de

- Guêpes
- Frelons
- Chenilles processionnaires

est prise en charge par le CCAS de la commune

à hauteur de 50 % du montant total de la facture

sous condition :

Le CCAS de Brémontier-Merval a passé une convention avec une entreprise pour réduire le coût et permettre à tous de bénéficier d'un même tarif.

Pour obtenir la prise en charge de 50 % de votre facture par le CCAS, vous devez obligatoirement contacter :

Guêpes Services 76

06 25 42 42 25



Seule entreprise conventionnée par le CCAS